

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 4 mai 2009

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°50

CIRCULAIRE N° 5182/DEF/DCSSA/RH/PF
relative à l'admission aux écoles préparant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste en 2010.

Du 30 mars 2009

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation ».*

CIRCULAIRE N° 5182/DEF/DCSSA/RH/PF relative à l'admission aux écoles préparant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste en 2010.

Du 30 mars 2009

NOR D E F E 0 9 5 0 6 3 9 C

Références :

Arrêté du 17 janvier 2002 (JO n° 28 du 2 février 2002, p. 2205, texte n° 11 ; n.i BO).
Instruction n° 20233/DEF/DCSSA/RH/ENS/2 du 7 octobre 2002 (BOC, 2002, p. 7840. ;
BOEM 621-4.4.2.1.1) modifiée.
Note n° 1848/DEF/DCSSA/RH/GPM/MS du 4 février 2009 (n.i. BO).

Référence de publication : BOC N°12 du 4 mai 2009, texte 50.

1. NOMBRES DE POSTES OUVERTS.

PERSONNELS CONCERNÉS.	DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER ANESTHÉSISTE.
Militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.	CIIADE (1) VAL-DE-GRÂCE : 12
Militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées Spécialité : sous marinière.	CIIADE VAL-DE-GRÂCE : 2 (2)

(1) Centre d'instruction des infirmiers anesthésiste diplômé d'État.

(2) Si aucun candidat, report des 2 postes pour les militaire infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA).

2. DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature établis conformément aux dispositions de l'article 11 de l'instruction de référence, seront adressés par voie hiérarchique à l'école du Val-de-Grâce, direction de la formation, département de formation continue et adaptation aux emplois, pour le 1^{er} septembre 2009, terme de rigueur. Tous les dossiers de candidature parvenus hors délais ou incomplets ne seront pas étudiés.

La présente circulaire sera communiquée à tout personnel remplissant les conditions de candidature et, en particulier, à celui affecté dans les formations isolées.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur « ressources humaines »,*

Jacques BRUNOT.